



DDA

Ref 11641

DDA

Conférences d'actualité

Tous niveaux

1 jour - 7 heures

Premiers retours d'expériences sur la réforme de la distribution d'assurance

La directive sur la distribution d'assurances bouleverse la donne européenne en imposant de **nouvelles obligations à tous les distributeurs et concepteurs de produits d'assurance**, c'est pourquoi **son ordonnance de transposition** est très attendue par les acteurs du marché. Elle impose notamment de **nouvelles exigences en matière de surveillance et de gouvernance produit, de communication avec l'IPID et impose la formalisation et la traçabilité du conseil donné.**

EFE a conçu pour vous cette journée de conférence éminemment pratique, afin de vous permettre de bénéficier des premiers retours concrets sur l'application de **DDA à la lumière de l'ordonnance de transposition** et de maîtriser toutes les conséquences sur vos pratiques avec les plus grands **spécialistes de la matière.**

 [Téléchargez le programme de cette conférence et découvrez nos intervenants](#)

Objectifs

- Faire un point opérationnel de tous les impacts de l'ordonnance transposant la directive sur la distribution d'assurances, pour les intermédiaires comme pour les assureurs
- Anticiper les bonnes pratiques face à la nouvelle donne

Pour qui ?

Au sein des compagnies d'assurances, cabinets de courtage, agents généraux, banques, mandataires d'intermédiaires, conseils en gestion de patrimoine, CIF, sociétés de gestion, concessionnaires, agences de tourisme, postes, supermarchés..., cette conférence s'adresse aux :

Homologations



- Directeurs commerciaux
- Directeurs marketing
- Responsables juridiques
- Consultants et avocats
- ... et à toute personne concernée par le conseil et la vente de produits d'assurance

Comment ?

- Documentation remise à chaque participant au début de la conférence
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- L'alternance d'exposés et de débats garantit une véritable interactivité. Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants

Programme

Mardi 16 octobre 2018

EIPID et KID : quand ? Comment ? Quel impact de la nouvelle ordonnance ?

- Faites le point sur le contenu de l'IPID et du KID
- Quelle mise en oeuvre d'un point de vue opérationnel ?

Dématérialisation de la distribution d'assurances : quels sont les points de vigilance ?

ACPR : quelle vision de l'ACPR sur la mise en oeuvre de DDA depuis l'ordonnance de transposition ?

La gouvernance des produits : comment la mettre en place ?

- Quel partage de rôles entre concepteur et distributeur dans ce mécanisme de surveillance et gouvernance des produits ?
- Comment déterminer un marché cible de clients ?
- Comment les risques encourus par ce marché cible vont-ils être évalués ?
- Quelle stratégie de distribution et de suivi des contrats mettre en place au sein de votre entreprise ?
- Comment identifier les obligations incombant aux producteurs sans limiter le devoir de conseil des distributeurs ?
- Comment intégrer les nouvelles modalités au niveau opérationnel ?

Rémunérations : quelle politique ? Quelle transparence ?

- Les critères d'une rémunération conforme à DDA
- Le degré de transparence requis : quel niveau d'information pour les souscripteurs ?
 - Selon les produits
 - Selon les souscripteurs
- Quelle évolution des relations contractuelles avec les distributeurs ?

Conflits d'intérêts : quelle politique, quel suivi ?

- Cartographies

- Procédures
- Dispositifs organisationnels
- Sociétés liées
- Incitations - rémunérations

Conseil, adéquation, cohérence... : comment s'y retrouver ? Comment mettre en pratique ?

- Comment valoriser la définition du conseil comme une activité de distribution à part entière ?
- Quelle sera l'incidence de cette définition sur la responsabilité du distributeur ?
- Quelle est la marge de manoeuvre de la France dans la transposition des dispositions de DDA relatives au conseil ?
- Comment construire un nouveau document de conseil DDA compliant ?



S'inscrire en ligne

DDA
11641

Vous avez dépassé le nombre de jours proposés pour cette formation.

Votre tarif : 0€ HT

Si vous bénéficiez d'un code promo, veuillez l'indiquer à l'étape suivante.

[Nous contacter](#)